



apec

Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux  
usées de la Côte

**Préavis no 1  
relatif  
à  
l'indemnisation du comité  
de  
direction pour la législature  
2016 - 2021**

Gland, le 1er septembre 2016.

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

## Préambule

Conformément aux dispositions de l'art. 14, chiffre 3 des statuts, il appartient au conseil intercommunal de fixer les indemnités des membres du comité de direction.

### Situation actuelle

<u>Comité de direction</u>	<u>Législature 2011 - 2016</u>
<b>Président</b>	
Séance du comité	250 fr.
Vacations	50 fr. l'heure
<b>Membres</b>	
Séance du comité	200 fr.
Vacations	50 fr. l'heure
<b>Indemnité kilométrique</b>	0.70 fr. le kilomètre

### Les activités du comité de direction

Evoquée chaque année dans le rapport annuel de gestion, les tâches du comité de direction peuvent se résumer comme suit :

- les séances mensuelles du comité de direction ;
- la gouvernance d'une station d'épuration comptant 33'800 habitants raccordés et dont les prestations doivent répondre à la multitude des dispositions légales à respecter ;
- la gestion d'un budget de 3'000'000 de fr..

En sus, dans le cadre du projet de régionalisation de l'épuration, nous allons débiter les phases liées notamment aux études techniques, financières et juridiques. L'objectif est de proposer aux partenaires avant la mi-législature 2016-2021, les éléments de réponses aux thématiques suivantes :

- définition d'une nouvelle forme d'organisation de la gouvernance de la future STEP régionale (statuts) ;

- établissement d'une planification de l'évacuation et de l'épuration des eaux avec l'analyse financière et la clé de répartition pour les investissements et les frais d'exploitation ;
- engagement d'un changement d'affectation du terrain du Lavasson pour réaliser le projet (y compris étude d'impact environnementale).

La complexité de ce dossier impliquera nécessairement un investissement accru des membres du comité.

### **La responsabilité des membres du comité de direction**

Si l'on se réfère aux articles de la loi sur les communes, les attributions que confère dite loi au comité de direction correspondent à de très nombreuses responsabilités de la part de ses membres tant sur le plan légal qu'au niveau de la gestion des affaires intercommunales.

### **La rémunération – Proposition du comité de direction**

Certes, les règles du jeu sont connues, mais assumer une charge publique requiert des sacrifices tant sur les plans professionnel, familial qu'au niveau des loisirs.

Le comité de direction souhaite adapter cette rémunération également en relation avec les responsabilités et les tâches que requièrent notre association et de son évolution future. Ainsi le comité de direction propose de maintenir le statu quo concernant les vacations horaires et d'augmenter de 50 fr. la rémunération des séances.

#### **Nouvelle situation**

<b><u>Comité de direction</u></b>	<b><u>Législature 2016- 2021</u></b>
<b>Président</b>	
Séance du comité	300 fr.
Vacations	50 fr. l'heure
<b>Membres</b>	
Séance du comité	250 fr.
Vacations	50 fr. l'heure
<b>Indemnité kilométrique</b>	0.70 fr. le kilomètre

## Conclusions

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu - le préavis no 1 concernant l'indemnisation du comité de direction pour la législature 2016 - 2021 ;
- ouï - le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e**
- I. - de fixer l'indemnisation des membres du comité de direction pour la législature 2016 - 2021 comme suit :

<b>Comité de direction</b>	<b>Législature 2016- 2021</b>
<b>Président</b>	
Séance du comité	300 fr.
Vacations	50 fr. l'heure
<b>Comité</b>	
Séance du comité	250 fr.
Vacations	50 fr. l'heure
<b>Indemnité kilométrique</b>	fr. 0.70 le kilomètre

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :

Le secrétaire :

Y. Reymond

D. Gaiani